

DÉLIBÉRATION

COMMUNE DE VALLONS-DE-L'ERDRE
(LOIRE ATLANTIQUE)

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf mars à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune de VALLONS-DE-L'ERDRE, dûment convoqué le vingt-trois mars deux mille vingt-deux, s'est réuni salle du conseil municipal à VALLONS-DE-L'ERDRE, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves PLOTEAU, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

PRÉSENTS : Monsieur le Maire, Madame Sophie GILLOT, Monsieur Luc LÉPICIER, Madame Gaëlle TERRIEN, Monsieur Franck COUTY, Madame Léa GUILLET, Monsieur Hubert PLOTEAU, Monsieur Mickael VALLÉE, Madame Valérie VÉRON, Madame Sabine ANGINARD, Monsieur Olivier BÉZIE, Madame Gaëlle BOURGEOIS, Monsieur Olivier CADIOT, Monsieur Frédéric DUBOIS, Madame Christelle ESNAULT, Madame Sonia ESNAULT, Monsieur Sébastien FOULONNEAU, Madame Jennifer GODIN, Monsieur Frank GUILLAUDEUX, Madame Catherine HAMON, Monsieur Nicolas LEDUC, Monsieur Thierry MARQUIS, Madame Marie-Danielle RICHARD, Madame Dominique RIOU, Monsieur Stéphane TRÉBOUVIL et Monsieur Thierry VANDAELE

EXCUSÉS : Madame Magali PETITRENAUD ayant donné pouvoir à Madame Christelle ESNAULT, Monsieur David ÉVAIN ayant donné pouvoir à Madame Catherine HAMON, Madame Maud MERING, Madame Louise MOREAU, Madame Laëtitia NYS et Monsieur Stéphane PIERRE

Nombre de conseillers

En exercice.....33

Présents.....26

Votants.....28

ABSENTE : Madame Marine VIAUD

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Marie-Danielle RICHARD

DCM n°070/2022 - T070 - 8.8.4 - RAA

Enquête publique - projet de parc éolien à
RIAILLÉ - avis

Rapporteur : Monsieur LÉPICIER

Par arrêté préfectoral numéro 2022/ICPE/048 en date du 09 février 2022, une enquête publique a été ouverte en mairie de RIAILLÉ du 1^{er} au 31 mars 2022 inclus.

Ladite enquête porte sur la demande présentée par la société SAS EOLA Développement dont le siège social est situé à LIGNÉ, 120 rue Hoëdic, en vue d'obtenir l'autorisation environnementale unique pour la construction et l'exploitation d'une installation de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent, regroupant trois aérogénérateurs, implantée sur le territoire de la commune de RIAILLÉ.

Le lien internet permettant d'accéder à l'ensemble des éléments de cette enquête publique a été envoyé aux élus par courriel le 23 mars 2022.

Il y a lieu de soumettre ce dossier à l'avis de l'assemblée délibérante.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par douze votes pour, six votes contre et dix abstentions dont deux pouvoirs :

ÉMET un avis favorable sur cette enquête publique.

Envoyé en préfecture le 05/04/2022
Reçu en préfecture le 05/04/2022
ID : 044-200078079-20220329-DCM070_2022-DE

Décision d'afficher en mairie
VALLONS-DE-L'ERDRE, le 1^{er} avril 2022

Le Maire,
Jean-Yves PLOTEAU



